



## CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 12 DECEMBRE 2023**

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL01\_2023\_0112

#### Dénomination de l'aménagement d'une partie de l'avenue Saint Paul

L'an deux mille vingt-trois, le douze décembre à dix-huit heures et six minutes, le Conseil municipal de Chaville, légalement convoqué le six décembre deux mille vingt-trois à se réunir, s'est assemblé dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GUILLET, Maire.

#### Présents au début de la séance :

M. GUILLET, M. LIEVRE, Mme TILLY, M. ERNEST, Mme CHEVRIER, M. BES, Mme MESADIEU, Mme CHAYÉ-MAUVARIN, M. PANISSAL, Mme LE VAVASSEUR, M. TARDIEU, Mme FOURNIER, M. TRUELLE, Mme RE, Mme SAVARY, M. CHENU, M. MAUVARIN, Mme DORISON, M. FEGHALI, M. GIRONDOT, Mme PRADET, M. ANTONIO, Mme NICODEME-SARADJIAN, Mme SCHWEITZER, Mme COUTEAUX, Mme FRESCO, M. BARBIER, M. TURINI, M. DENUIT

#### Absents ayant donné procuration :

M. BISSON, a donné procuration à M. LIEVRE  
M. DUBARRY DE LA SALLE, a donné procuration à M. MAUVARIN  
Mme LALLEMENT, a donné procuration à M. TARDIEU  
M. BESANCON, a donné procuration à M. TURINI

#### Arrivés en cours de séance :

M. DUBARRY DE LA SALLE, 18h12, après l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 28 septembre 2023  
Mme COSTE, 19h04, avant le vote du projet de délibération n°DEL01\_2023\_0090  
M. BESANCON, 19h21, avant le vote du projet de délibération n°DEL01\_2023\_0098

#### Excusée :

Mme ACKERMANN

#### Désignation du secrétaire de séance :

Mme FOURNIER, désignée à l'unanimité par l'assemblée communale, a procédé à l'appel nominal

Publication le : 21 décembre 2023

**Objet : Dénomination de l'aménagement d'une partie de l'avenue Saint Paul**

A la suite des travaux de rénovation du groupe scolaire « Anatole France / Les Iris », il a été décidé d'aménager différemment l'espace de voirie situé avenue Saint Paul, entre la rue Anatole France et l'avenue Edouard Branly, au droit du groupe scolaire.

Un projet concerté avec les riverains, le Conseil de Quartier et l'équipe enseignante a été élaboré courant 2022/2023 et les travaux ont pu être réalisés au cours de l'été 2023.

Le projet de piétonnisation de la portion de l'avenue Saint-Paul avait pour but de créer un espace convivial d'attente devant l'école. Un revêtement perméable a été mis en place ainsi que des plantations d'arbres et de massifs fleuris avec un système de récupération des eaux de pluies.

L'éclairage public a été rénové et a pu bénéficier de lampes à LED, proposant ainsi une consommation moindre, et l'ensemble du mobiliers urbains provient de réemploi. Enfin, une piste cyclable est créée et permet de contourner une partie de la rue Anatole France.

Cet espace mérite désormais d'être dénommé.

La dénomination des voies et édifices publics relève de la compétence du Conseil municipal en vertu de l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales. Elle doit être conforme à l'intérêt public local. A ce titre, l'attribution d'un nom à un espace public ne doit être ni de nature à provoquer des troubles à l'ordre public, ni à heurter la sensibilité des personnes, ni à porter atteinte à l'image de la Ville ou du quartier. La dénomination d'un espace public doit également respecter le principe de neutralité du service public.

Afin de respecter lesdites dispositions du Code, le Conseil de Quartier Rive Gauche a été sollicité et à opter pour le terme « Allée Saint Paul ».

La présente délibération a donc pour objet de procéder à la dénomination de cet espace en « Allée Saint Paul ».

L'établissement public territorial « Grand Paris Seine Ouest » continuera à gérer cet espace conformément à ses compétences en matière d'espace public et d'espaces verts sur le territoire.

Les membres de la commission municipale « Aménagement » ont examiné l'objet de la présente délibération le 30 novembre 2023.

***Le Conseil municipal,  
après en avoir délibéré,  
au scrutin public et à l'unanimité,***

**APPROUVE** l'identification et la dénomination de ce nouvel espace public à savoir « Allée Saint Paul ».

**AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives qui seront requises et à signer l'ensemble des actes administratifs et contractuels nécessaires à l'exécution de cette délibération.

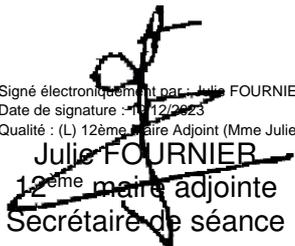


Signé électroniquement par : Jean-Jacques GUILLET  
Date de signature : 18/12/2023  
Qualité : Mr LE MAIRE (Jean-Jacques GUILLET)

Jean-Jacques GUILLET  
Maire de Chaville



Signé électroniquement par : Julie FOURNIER  
Date de signature : 18/12/2023  
Qualité : (L) 12ème Maire Adjoint (Mme Julie FOURNIER)

  
Julie FOURNIER  
12ème maire adjointe  
Secrétaire de séance

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publicité et sa transmission aux services de l'Etat.